

premier ministre (M. Diefenbaker) et le ministre des Finances (M. Fleming) nous ont assuré que la Chambre des communes aurait amplement l'occasion de discuter du recours aux mandats par le gouvernement, mais on ne nous a pas accordé de temps pour tenir cette discussion.

En terminant, je tiens à faire observer qu'il n'y a rien d'horrible à la pensée que la Chambre des communes siège, ainsi que l'a dit le ministre des Travaux publics, jusqu'à novembre ou même jusqu'à décembre. Les Canadiens ont le droit de s'attendre que nous siégeons aussi longtemps qu'il le faut pour que nous nous occupions des affaires de la plus grande, de la plus importante entreprise du Canada: le gouvernement et les affaires du Parlement du Canada.

M. Hayden Stanton (Leeds): Monsieur l'Orateur, le député de Skeena (M. Howard) a dit que les députés conservateurs d'arrière-plan sont des êtres frustrés et déçus. Voilà qui est absolument faux: aucun d'entre nous n'est frustré. Nous sommes prêts à siéger ici cinq et même six jours par semaine, aussi longtemps qu'il le faudra pour que la Chambre accomplisse sa besogne. Mais, ce qui nous excède, c'est d'avoir à rester ici pour écouter les interminables sornettes des députés cécéistes, là-bas dans le coin de la Chambre. Les cécéistes ne devraient pas oublier que 17 membres de leur parti ont tellement parlé à la Chambre qu'ils ont été battus aux dernières élections. S'ils continuent sur ce train, leur groupe va entrer dans le néant aux prochaines élections. Qu'ils nous laissent donc tranquilles à ce propos!

M. l'Orateur: Je dois dire à la Chambre que, si le premier ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'entends rien ajouter au festival qui s'est déroulé ici cet après-midi. Certains députés ont passé en revue les exigences du Parlement, le régime démocratique, la sauvegarde des droits parlementaires et la nécessité de l'adoption, par le Parlement, du programme législatif. C'est parce que nous voulons accomplir cela que nous avons demandé une prolongation des heures de séance qui permettra d'examiner d'une manière plus efficace la très grande partie du programme législatif qui reste encore à l'ordre du jour. Toutefois, certains députés croient qu'au lieu d'adopter la division du travail dont a parlé le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), ils contribuent davantage à la solution des problèmes qui se posent au Parlement en répétant chacun sa sans cesse la même chose. Ils aiment mieux agir ainsi

plutôt que de charger un ou l'autre de leurs collègues de prendre part d'une manière efficace à une discussion approfondie et appropriée.

Les répétitions ne règlent pas les problèmes et n'aident pas non plus à les résoudre. Si certains honorables députés qui ont pris la parole s'étaient mieux organisés, s'ils avaient consacré les heures supplémentaires qu'ils travaillent à répartir entre eux la tâche de parler des questions qu'ils ont étudiées plus soigneusement que d'autres, les travaux de la Chambre en auraient été accélérés et cela aurait beaucoup aidé à faire de la Chambre un lieu où les problèmes se règlent d'après l'apport de chacun plutôt que d'après le temps que chacun prend à traiter les problèmes et à se répéter.

Le chef de l'opposition (M. Pearson) m'a prié d'exposer de façon générale ce dont la Chambre sera saisie. Je ne peux rien faire de mieux que de le renvoyer au discours du trône. Là se trouve le programme législatif dont nous avons l'intention de saisir la Chambre. C'est parce que, jusqu'à maintenant, les débats ont porté principalement sur le discours du trône et sur le budget, aussi parce que nous ne voulons pas porter atteinte aux droits des députés de s'exprimer, qu'il est temps maintenant, à moins que la Chambre ne soit destinée à devenir le lieu où l'on trouvera le sens de l'éternité, de nous décider à avoir des journées de travail plus longues, à tenir des séances plus longues pour nous acquitter de notre tâche. Voilà pourquoi cette première motion a été présentée. Ce n'est pas tout mais, à cette étape-ci, les comités se réunissent. Étant donné que les comités tiennent leurs réunions et que nous tâchons de leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions, la portée de la présente motion est limitée.

Pour ce qui est du programme législatif, en plus de ce qui figure dans le discours du trône, je dois dire que, eu égard à la situation de l'agriculture dans les provinces des Prairies, le gouvernement songe à d'autres mesures qui, s'il les accepte, devront faire l'objet de mesures législatives. Quant au barrage du bras sud de la Saskatchewan, le dernier mot que j'en dirai cet après-midi, c'est que les difficultés que les deux parties ont éprouvées au cours des entretiens ont presque toutes été réglées et que j'espère que le présent gouvernement et le gouvernement de la Saskatchewan signeront un accord qui, cela va sans dire, devra faire l'objet d'une mesure législative habilitante à la présente session du Parlement.

Je n'ai pas l'intention de faire plus que cela. Je crois aux droits du Parlement. Ces droits seront respectés. Voilà l'attitude du gouvernement actuel, et c'est celle que j'ai